

## D'un procès l'autre, Sade au Japon

François Lachaud

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/leportique/2799>

DOI : [10.4000/leportique.2799](https://doi.org/10.4000/leportique.2799)

ISSN : 1777-5280

### Éditeur

Association "Les Amis du Portique"

### Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2014

ISSN : 1283-8594

### Référence électronique

François Lachaud, « D'un procès l'autre, Sade au Japon », *Le Portique* [En ligne], 34 | 2014, document 2, mis en ligne le 05 février 2016, consulté le 07 avril 2021. URL : <http://journals.openedition.org/leportique/2799> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/leportique.2799>

---

Ce document a été généré automatiquement le 7 avril 2021.

Tous droits réservés

---

# D'un procès l'autre, Sade au Japon

François Lachaud

---

- 1 Pour le despotisme « mou » qu'entraperçurent les premiers visiteurs étrangers à la fin de l'époque Edo (1603-1849), le procès des œuvres de Sade aurait semblé une incongruité ; pis encore, une tentative des autorités shōgunales pour dénaturer une culture populaire qui se nourrissait avec un plaisir sans mélanges de faits divers sanglants, de violences et de vendettas, de meurtres, de viols, d'exécutions aussi bien à la scène du kabuki que dans les livres illustrés et les estampes (ces figures imposées aujourd'hui encore dans les mangas, les films de gangsters et d'horreur où le « sadisme » est omniprésent). Tentative, soit dit en passant, vouée à l'échec.
- 2 Malgré une censure de surface, la dernière moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et le XIX<sup>e</sup> siècle finissant virent sans sourciller une prolifération d'ouvrages érotiques (*shunpon*) et d'estampes pornographiques connues sous les noms d'« estampes de printemps » (*shunga*) chères aux amateurs égrillards d'Occident mais surtout d'« images pour rire » (*warai-e*).
- 3 L'érotisme est l'envers de la doctrine bouddhique qui affirme depuis les origines que nous ne sommes que des agrégats d'éléments ; rien ne dure ; le monde est impermanence, etc. Si tel est le cas alors autant jouir de l'éphémère du pur bonheur, des sens sans dessus dessous, des désordres de la chair, de la marque du fort sur le corps des faibles (Sade, c'est aussi cela). Ce qui ne saurait être matière à légiférer. Le Japon est alors une civilisation où – de la scène du kabuki aux quartiers des plaisirs – le « goût des garçons » (*danshoku / nanshoku*), l'ingéniosité dans les représentations de la cruauté, les mille et un raffinements des plaisirs s'affirment haut et fort, avec la complicité tacite des autorités.
- 4 Des aficionados se suicidèrent pour des poupées du théâtre *bunraku* dont ils étaient tombés amoureux même si, comparé à l'État moderne, les exécutions sont plus rares et les condamnations plus clémentes ; le peuple et la pègre s'enthousiasment pour les brigands chinois d'*Au bord de l'eau* qu'ils tatouent, selon les techniques de l'estampes, sur leurs corps.
- 5 Une série d'estampes connue sous le nom de *Vingt-huit meurtres accompagnés de poèmes* (*Eimei nijū hasshu ku*) publiées en 1869, soit un an après la Restauration de Meiji, porte à

son point d'incandescence ce génie dans la représentation de la violence. Chacun des deux dessinateurs, Ochiai Yoshiiku (1833-1904) et son disciple Tsukioka Yoshitoshi (1839-1892) s'inspirant des faits divers sanglants aux origines des pièces de kabuki, lesquelles se voulaient un miroir inversé du monde, rivalisa dans l'horreur et le génie.

- 6 L'art mondial connaît peu d'exemples dans lequel l'imaginaire « sadien » des supplices – celui que l'on retrouvera dans les grands films japonais des années 1970, ainsi *Kuroi yuki* (*Black Snow*) de Takechi Tetsuji (1912-1988) dont le procès de 1965 à 1969 reprend celui de la traduction de *Juliette* en ajoutant la subversion politique à la pornographie, et dont les œuvres ultérieures s'inspireront des estampes cruelles de la fin de l'époque Edo – n'aura été porté aussi loin dans l'éclat du sang sur la page, dans l'imaginaire des corps, de la torture, de la jouissance et de l'extase de la mort.
- 7 Le dénominateur commun de ces estampes – elles ne sont pas les seules –, des faits divers et du théâtre, correspond à un pays où l'horreur n'est qu'à demi voilée. Les estampes sont parmi les pièces les plus recherchées des collectionneurs – au Japon, aux États-Unis et (on ne connaît pas de collection complète) en Europe. Ces vingt-huit « études en rouge » sont l'exemple le plus connu d'un genre que l'on a appelé « images cruelles » (*muzan-e*), « images dégoutantes de sang » (*chimidoro-e*). Leur influence sur les écrivains, les arts graphiques, le cinéma japonais, les revues (et l'imaginaire érotique) reste décisive. Le cinéaste Takechi Tetsuji est un exemple dans une longue liste.
- 8 Sans rien connaître de Sade, de ses délires littéraires, politiques, érotiques et, de cet au-delà sur lequel Octavio Paz allait écrire des pages définitives, les estampes de vengeance et de tortures allaient marquer une génération d'artistes tels qu'Edogawa Ranpo (1894-1965), Tanizaki Jun'ichirō (1886-1895), Mishima Yukio (1925-1970) – seul ce dernier ne fut pas, à son grand désespoir, un collectionneur reconnu de ce type d'œuvres – dont quelques-uns furent aussi d'avidés lecteurs de Sade, Bataille et Mandiargues ; auteurs bien moins confidentiels qu'ils ne le sont en France.
- 9 Il faudrait ajouter d'autres personnalités qui viennent de tous les horizons politiques et artistiques et vont jouer un rôle dans le procès de Sade réuni autour de la figure du polymathe / traducteur / occultiste Shibusawa Tatsuhiko (1928-1987) « coupable » de l'adaptation – de la traduction partielle – de *L'Histoire de Juliette ou les prospérités du vice* en 1959.
- 10 La seconde partie, intitulée en japonais « *Jurietto no henreki* » (*Les voyages de Juliette*), fit l'objet du procès pour possession et diffusion de livres obscènes. La plainte du 20 janvier 1961 pour « vente et détention d'ouvrages obscènes » allait donner l'occasion à plusieurs intellectuels japonais de redorer leur blason quelque peu terni par leur non-engagement ou, au contraire, leur soutien à la politique impérialiste du Japon durant la Seconde Guerre mondiale. L'antiaméricanisme restait néanmoins le dénominateur des marxistes et de ceux qui, comme les disciples de Mishima Yukio, allaient militer pour l'ultranationalisme jusqu'à nos jours avec le soutien de la pègre, de plusieurs politiciens conservateurs et des groupuscules mafieux d'extrême droite. Chez les proches de Mishima, l'attraction pour Sade – ce fut aussi le cas pour Gide – déguisait assez mal leur volonté de « défendre l'homosexualité » (un tabou toujours courant dans la société japonaise contemporaine) ; les disciples de Mishima survivants ou ses admirateurs, liés à l'extrême droite, en témoignent aujourd'hui.
- 11 La première partie des *Prospérités du Vice* (*Akutoku no sakae*) parut en juin 1959, la seconde – celle dont on allait débattre dix années durant – en décembre avec un tirage de 2000 exemplaires (419 exemplaires furent saisis... le 7 avril 1960). Le procès lui-

même s'achèverait dix années plus tard, le 15 octobre 1969 où, par les hasards de la numérogie au service de la répression, 13 juges de la Cour Suprême condamnèrent la publication (les jurés ne furent introduits au Japon qu'en... mai 2009, la loi avait été votée en 2004) après un acquittement prononcé le 10 août 1961 par la 18<sup>e</sup> chambre du tribunal de district de Tōkyō, puis une condamnation prononcée par la Haute Cour de Tōkyō le 21 novembre 1963. Une amende de 70000 yens fut infligée à Shibusawa et de 100 000 yens à Ishii Kyōji (1928-2011) l'éditeur. Beaucoup de bruit pour rien. Sinon que Sade était entré au Japon et qu'il n'en ressortirait plus.

- 12 On a pu gloser sur le passé du traducteur, Shibusawa Tatsuhiko, brillant francophone, étudiant doué et provocateur, militant qui n'avait pas hésité à faire campagne pour le candidat communiste aux élections municipales de Miura (à l'extrême sud de la péninsule du même nom), mais il s'agissait de « moralisation de la vie publique ». Bien peu nombreux sont les chercheurs qui se sont intéressés à cet épisode crucial de la vie littéraire japonaise contemporaine et dont l'importance ne le céda en rien aux mouvements étudiants : ceux de 1960 contre le Traité de coopération mutuelle et de sécurité entre les États-Unis et le Japon – qui eut des effets massifs dans l'opinion – et ceux qui, d'extrême gauche ou d'extrême droite, communièrent dans l'antiaméricanisme et la haine de toute censure en 1968 avant de rentrer, comme de bien entendu, dans le système et dans le rang.
- 13 La première question que le procès Sade suscite au Japon n'est pas celle de la censure en général, mais celle d'un processus. Celui-ci conduit de l'éclat des supplices dans les estampes, les livres illustrés et autres histoires de « femmes venimeuses » (*dokufu*) populaires jusque dans la décennie 1860-1870 (et un peu après) à la campagne de normalisation, de purification morale, de victorianisme conclue, 90 années plus tard, par un procès. Procès qui fit date et permettrait aux bureaucrates fidèles – en des temps où il s'agissait encore de complaire à la morale du parti au pouvoir et de ses maîtres américains – de montrer que le Japon avait renoncé à la cruauté, qu'il était une « démocratie exemplaire », bref, pour parodier Shibusawa, un régime totalitaire sans brusquerie autre que celle du crime organisé bientôt rejoint par l'extrême droite.
- 14 Ce procès rassembla en défense des écrivains et des artistes, intellectuels et critiques de gauche comme d'extrême droite – si l'on admet que Mishima peut se ranger dans cette catégorie – sinon dans les deux. Deux forts volumes ayant pour titre *Sado saiban (Le Procès Sade)*, sont publiés en 1963. Ils contiennent tous les chefs d'accusation et, surtout les témoignages de la défense – véritable revue d'effectifs de la vie intellectuelle japonaise d'après-guerre. Au-delà de la liberté d'expression des artistes, de l'interdiction d'interdire, ce procès plonge forcément dans un passé – la France d'Ancien Régime n'est que l'un des visages possibles du Japon – qui n'était jamais passé, d'un imaginaire hanté par l'humiliation de la défaite, et des « images sanglantes » des massacres perpétrés dans toute l'Asie – à commencer par Nankin (décembre 1937). La baïonnette, le supplice, le massacre – tous ces éléments des tortures et mises à mort si bien décrites par Wolfgang Sofsky dans son *Traité de la violence*.

## L'Affaire Juliette

- 15 N'en déplaise à la mémoire populaire japonaise qui parle de « procès Sade », l'affaire qui suscita cet emballement des milieux intellectuels japonais puis, à une autre échelle,

des grands journaux et des mouvements étudiants reste connue sous le nom d'« *Affaire Juliette, ou les prospérités du vice* ».

- 16 Le Japon, en 1959, commence à goûter des premiers fruits de la haute croissance obtenue par un capitalisme d'État sans pitié pour les travailleurs, à gagner une respectabilité (toujours menacée par les relents de « Péril jaune » ; surtout devant les réussites japonaises) en Occident et, surtout, à complaire à son tuteur et gardien américain – le pacifisme inscrit dans la constitution requérant des dépenses très importantes pour entretenir les troupes américaines. La démocratie japonaise semble, comme nombre de caricaturistes de l'après-guerre le devaient montrer, tombée des avions américains. Le « procès Sade » expose tous les détails de l'art du censeur au Japon (et non de la seule censure de l'art) : le censeur, homme qui sait collectionner les œuvres prohibées, porter le débat sur le style, la narration, la réception des ouvrages, bref le *lecteur idéal*.
- 17 Le plus étonnant demeure la partie que jouera, bien involontairement si l'on excepte les innombrables turpitudes de son clergé qui firent le bonheur des littérateurs au fil des siècles, le bouddhisme – en l'occurrence le Zen de l'école Sōtō. En effet, le fondateur de l'éditeur Gendai shisō-sha (Pensée d'aujourd'hui) – depuis 2000 Gendai shisō shinsha (Nouvelles éditions Pensée d'aujourd'hui) – qui devait publier la « traduction » de Shibusawa, Ishii Kyōji, fut un grand connaisseur de l'œuvre des illustres moines Dōgen Kigen (1200-1253) et d'Ikkyū Sōjun (1394-1481). Le premier de ces deux religieux, pour le meilleur et pour le pire, reste une référence des très nombreux heideggériens japonais (longtemps philosophie et fascisme ont fait bon ménage) ; le second est connu pour ses transgressions sexuelles exprimées par des poèmes abscons en sino-japonais et son antinomianisme – c'est ce dernier trait qui fit de lui un héros populaire. C'est bien d'ailleurs son esprit plus que celui de Dōgen qui inspire Ishii avec une dose, plus ou moins maîtrisée de marxisme orthodoxe et de passion pour l'érotisme. La sexualité sous toutes ses formes reste un intérêt majeur dans son travail de critique et d'éditeur. La maison d'édition qu'il fonde en 1957 se donne très vite pour but de mener à bien un coup éditorial. Chez ce fin bretteur mais aussi intermédiaire entre les cultures – on lui doit Sade, Bataille, Blanchot ou encore Derrida – il fallait un livre de nature à ébranler les lecteurs japonais et à amener enfin à réfléchir à la censure qui, aujourd'hui encore, dicte sa *loi perverse* (estampes érotiques, films pornographiques, etc.) sans jamais être remise en cause.
- 18 La traduction (très littéraire et amputée d'un fort tiers) de *L'Histoire de Juliette, ou les prospérités du vice* qui paraît en 1959 tiendra lieu d'occasion rêvée. Shibusawa, fils de bonne famille d'industriels, n'était pas encore connu du public. Il accepte pour ce travail une somme modeste. Un tirage de 2000 exemplaires dans le Japon d'alors aurait dû rester confidentiel. Cette traduction prend place toutefois peu de temps après que la censure se fut penchée sur la traduction – d'une littéralité confondante de génie – de *L'Amant de lady Chatterley* (*Lady Chatterley's Lover*) par Itō Sei (1905-1969) – poète, critique, traducteur, membre de l'Académie japonaise des arts. L'éditeur et son traducteur perdirent leur procès en obscénité commencé sous l'occupation américaine en 1951 et dont le verdict fut prononcé en 1957 (les passages jugés obscènes par la censure anglaise finirent par être rétablis) mais les tirages dépassèrent le chiffre de 150 000. Itō ne souffrit pas de ce procès et son ascension des cimes de la réussite littéraire fut sans accroc.

- 19 Après D. H. Lawrence, autre génie moderne de l'écriture du corps et de l'érotisme pleinement assumé, transformé en un vitalisme qui le conduirait vers une certaine admiration pour le fascisme, Sade, pourrait-on croire, avait de quoi inquiéter ces messieurs de la justice – du moins en façade – plus que le grand roman de Lawrence. Lequel, s'il donne à l'érotisme toute sa force, paraît très éloigné des notions japonaises de l'obscénité ou, plus exactement, d'un pays où la civilisation s'est complu à la scatologie, à l'érotisme sans rivages et aux acrobaties des corps dans l'étreinte (voir *L'Empire des sens* dont le titre japonais *Ai no korida* signifie « la corrida de l'amour »). Ishii, en lançant sa maison d'édition qui ne sera jamais pleinement acceptée par les milieux académiques, s'était donné pour objet d'aller à rebours et de publier de « mauvais livres » – le terme devant s'entendre comme des livres de nature à troubler les lecteurs et, si possible, l'ordre public. La liste ne devait cesser de s'étendre jusqu'à la faillite : Léon Trotski, Nikolai Boukharine, Rosa Luxemburg – les « antistaliniens » et les figures de la « nouvelle gauche » (*shin sayoku*) japonaise ainsi Haniya Yutaka (1909-1997) ou, le plus connu Yoshimoto Takaaki / Ryūmei (1924-2012), l'homme du concept d'illusion collective (*kyōdō gensō*) qui dictait le fantasme de puissance retrouvée du Japon des années 1960. Son introducteur à Sade mais aussi à Sartre, Barthes, Merleau-Ponty puis Derrida fut l'universitaire Morimoto Kazuo (1927-2012), qui avait traduit *Les Larmes d'Éros* en 1964 et critiqué la « nouvelle occidentalisation ». Révisionnisme marxiste, érotologie, bouddhisme et critique littéraire de bonne tenue, il serait malvenu de reprocher à Ishii de n'avoir été qu'un *agent provocateur*. Au contraire il ressemble à s'y méprendre à Jean-Jacques Pauvert. Si la gauche universitaire japonaise a essayé de reprendre le flambeau qu'il avait porté en franc-tireur, son génie insolite n'a pas été égalé.
- 20 Il restait néanmoins pour que sa « grande idée » prenne essor un livre qui le fit connaître. La parution d'*Akutoku no sakae* (version abrégée de *L'Histoire de Juliette, ou les prospérités du vice*) en 1959 fut, précisément, cet ouvrage – du moins en sa seconde partie. La plume n'avait jamais été le fort d'Ishii et, aux origines de son « succès de scandale », se trouve un nom auquel ni l'opprobre officiel ni le dédain des universitaires staliniens et frileux n'ont pu ôter la radicale singularité qui le caractérise : celui de Shibusawa Tatsuhiko. Sans lui pas de traduction, pas de procès Sade, ni – au-delà de celui-ci – de publications révolutionnaires, géniales et étranges comme les trois numéros de la revue *Chi to Bara (Le Sang et la Rose)* – elle en connut quatre en tout et mériterait un travail de fond sur sa contribution à la vie intellectuelle japonaise – entièrement dédiée à l'érotisme et à la cruauté. Shibusawa, habile à se réinventer sans cesse, passant tantôt du marxiste à une forme de dandysme nationaliste, de la magie noire et l'occultisme à l'esthétisme d'un Mario Praz, de la traduction à quelques-unes des plus belles fictions modernes reste une figure d'érudit et d'auteur inclassable dont les livres ont fait l'objet d'un grand nombre de rééditions et – surtout – d'un immense succès public. Le succès de Sade, de Bataille, de Blanchot, de Mandiargues, mais aussi d'artistes comme Bellmer, Kubin ou De Chirico lui doit pour ainsi dire tout. Ses œuvres complètes (1995) comprennent 25 volumes admirablement édités, tout comme les 15 volumes de traductions (1996) – l'on y trouve Georges Bataille, Jean Cocteau, Pauline Réage, Hans Bellmer, André Pieyre de Mandiargues, Joris-Karl Huysmans et bien d'autres. Il ne faudrait pas oublier non plus les dizaines de titres – fictions, essais, traductions – disponibles dans des collections de poche. Si aucun travail de recherche ne lui a été consacré, timidité ou lâcheté qu'importe,

Shibusawa est pourtant la figure la plus importante des lettres du Japon des années 1960-1980.

- 21 Si l'association d'un éditeur intelligent et engagé, d'un universitaire et d'un excentrique devaient monopoliser l'attention en des années soixante pourtant fertiles en mouvements radicaux – du maoïsme aux prodromes du militantisme *gay* (toujours dans les placards de la respectabilité) en passant par l'érotisme échevelé et la lutte armée contre le pouvoir – dans la littérature et les beaux-arts, c'est cette conjonction mit le feu aux poudres. L'incendie n'est toujours pas éteint.
- 22 Avant d'entrer dans les méandres de l'œuvre de Shibusawa et d'étudier son rôle dans l'Affaire Juliette / Sade, une remarque chronologique s'impose. Les publications de Pauvert « contraires aux bonnes mœurs » et présentées devant la XVII<sup>e</sup> Chambre correctionnelle de Paris en 1956, le 15 décembre, précèdent de trois ans à peine la publication de la traduction japonaise et d'un peu moins de six années la condamnation à des amendes « dérisoires » lors de la 15<sup>e</sup> audience publique du 16 juillet 1962. L'acquittement du 16 octobre fait suite aux témoignages éloquentes sur la liberté artistique lors de la 17<sup>e</sup> audience en date du 2 août. Le procès allait connaître de nombreux revirements jusqu'à la condamnation finale du 15 octobre 1969.
- 23 Ceux-ci comme en France reposaient sur une définition à géométrie variable de la sphère publique et de la sphère privée – au Japon en tout cas, mais aussi en France, à en juger par les lecteurs de Sade au XIX<sup>e</sup> siècle – les partisans du progrès et des avancées de la démocratie en furent, un temps, renvoyés à un passé moins inclément pour la liberté de l'écriture. Les mouvements gauchistes, la révolte des étudiants, des intellectuels et des artistes – bientôt suivies par le suicide de Mishima étaient passées par là.
- 24 Le traducteur, cet « explorateur des zones noires » de l'âme humaine, pour reprendre les propos d'un universitaire, bref, d'un gratte-papier érudit et oublié, était le fils d'un banquier et de la fille aînée d'un politicien. Shibusawa fut d'abord un lycéen médiocre dans la section scientifique où il s'essaya, sans grand succès, à l'allemand. Puis il intègre la section littéraire et apprend avec un zèle « extraordinaire » le français. Son premier maître n'est autre que Hiraoka Noboru (1904-1985), traducteur de Baudelaire, Flaubert, Taine. Très rapidement Shibusawa prend des cours à l'Athénée Français et, outre Baudelaire, se passionne pour le dadaïsme, le surréalisme et la lecture de Breton et Cocteau. Après deux années de préparation, il intègre la très prestigieuse Université de Tōkyō, « entouré d'étudiants brillants et d'une immense sottise » où, en 1953, il soutient un mémoire de fin d'études ayant pour titre « Actualité de Sade ». Dans les milieux universitaires marxistes ou restés à la case commentaire de texte – ils le sont presque tous en ces années-là – Sade n'est qu'un pornographe, un écrivain de second rayon qui incite à la débauche, bref, un auteur qui barre des milieux académiques celui qui s'est consacré à son étude. Shibusawa reprit possession de son mémoire avant d'entrer en cours de maîtrise qu'il abandonnera pour cause de tuberculose.
- 25 *L'Art du censeur* peut désormais s'exercer sur un trublion des lettres et un éditeur à la gauche de la gauche traditionnelle. Même si, au bout de dix années, sans compter celles consacrées à la traduction du texte, les accusés ne furent condamnés qu'à des amendes ridicules (1962) et le livre, retiré de la vente.
- 26 Le procès a fait participer à ce procès le futur Prix Nobel – Mishima l'avait prédit – Ōe Kenzaburō (né en 1935) qui, en ses fougueuses jeunes années, n'hésitait pas à traiter de front de la sexualité et qui n'a jamais accepté que le Japon pour des raisons politiques

plus ou moins justifiées « garde le silence » sur son passé et son futur. Ce même constat sera fait à l'occasion de la tragédie de Fukushima.

- 27 Parmi la liste des écrivains qui témoignèrent en qualité de conseillers spéciaux de la défense (*tokubetsu bengojin*), bref en « experts » plusieurs noms se signalent à l'attention ; notamment celui d'Endō Shūsaku (1923-1996), le plus grand écrivain catholique japonais. En 1959, il visita plusieurs lieux associés à Sade en France et noua des relations amicales avec Klossowski et Gilbert Lely, l'un des « concurrents » de Pauvert qui se servit aussi du procès à des fins promotionnelles (Ishii fit de même au Japon). Ses analyses en début de procès firent date. Endō y rejette la justification sociologique, la valeur « historique » du texte pour parler de liberté et de littérature et, parmi tous les témoins de la défense, il s'appuie sur des connaissances « solides ». Le second écrivain illustre n'est autre que Mishima Yukio. Il ne témoigna certes pas mais, sa courte vie durant, il resta un admirateur passionné de Shibusawa, peut être le plus grand ami de l'homme de lettres. Sa pièce *Madame de Sade* (*Sado kōshaku fujin*) écrite en 1965, grâce à une « biographie » de Sade composée par Shibusawa, est considérée comme le plus grand chef-d'œuvre du théâtre japonais contemporain. L'adaptation française de Mandiargues est, elle aussi, très intéressante. Mishima ne se gêna pas pour citer abondamment le travail de Shibusawa : ses traductions, sa biographie figurent notamment sur la page de titre. En présentant des scènes ouvertement sexuelles il se moqua délibérément des procédures légales en cours tout comme Shibusawa qui y voyait un « temps festif ». Mishima lui avait d'ailleurs écrit, le 16 mai 1960, « si vous devenez un repris de justice à cause de cette affaire, je compterai donc un repris de justice parmi mes amis et il n'est pas de plus grand honneur pour moi. » En dehors de nombreuses mises en scène remarquables – notamment celle de 2003 au nouveau théâtre national de Tōkyō (NTNT) qui fait entrer par la grande porte l'auteur que l'art des censeurs voulait éliminer – et de l'adaptation en téléfilm d'Ingmar Bergman, Mishima avait frappé le coup le plus fort. Personnalité complexe que les exégètes occidentaux (peu nombreux) tendent à juger pour son nationalisme, Mishima n'a jamais caché l'affection qu'il avait pour Bataille, ce « Nietzsche de l'érotisme », qui fut pour lui le penseur européen avec lequel il se sentait le plus d'affinités. L'interdit, le tabou qui sont les conditions d'une éventuelle libération dans la lecture de Bataille par Mishima, se recourent dans la polarité de la culture japonaise entre la notion de *hare* « ce qui est pur, public et formel » et de *ke* « ce qui est impur, privé et informel ». Le relativisme des années 1960, brisé par la traduction de Sade, reposait sur un consensus (toujours propice au capitalisme) d'où les notions de *tabou* et de *hare* avaient disparu. Pourtant Sade et Bataille montraient la nécessité de cette transcendance, de cet absolu négatif pour l'expérience érotique.
- 28 L'« Affaire Juliette / le Procès Sade » a sans doute permis au Japon un débat d'une certaine tenue sur les libertés de l'artiste et du lecteur, mais surtout Sade, comme ce fut le cas en France et aux États-Unis y devint le flambeau de la liberté contre la censure et ses « artistes ». Selon les termes de cet article 175 (qui date de... 1907), le terme obscénité s'appliqu[e] à un écrit, une image, ou tout autre support « qui vise simplement à exciter ou encore à stimuler le désir sexuel et, de surcroît, à porter atteinte au sentiment normal de pudeur des personnes ordinaires ou à s'opposer aux principes de la moralité sexuelle correcte ». Un contenu obscène est considéré suffisant pour provoquer chez l'homme des sentiments « normaux » de honte, voire de haine de soi. À l'inverse, l'Article 21 de la constitution japonaise stipule qu'il n'y a pas de censure ni de « violation des moyens de communication ». Le danger dont le « Procès Sade » fut

la borne chronologique – comme celui de *L'Amant de Lady Chatterley* mais avec un impact plus grand – reposait en sa remise en cause de la notion japonaise de « norme » (*tsūnen*), c'est-à-dire, à la lettre, des « façons de penser admises de tous ». Cette « jurisprudence du bon sens » – toujours en vigueur dans les quartiers, les écoles, les entreprises – permet en quelque sorte de compenser la liberté garantie par la constitution et l'absence officielle de censure. Le verdict de 1969 aurait pu porter un coup fatal à l'œuvre de Sade, de Shibusawa Tatsuhiko, voire de Mishima. Il permit tout juste de ralentir la publication des œuvres de l'écrivain français – seule Juliette fut retirée de la vente – jusque dans les années 1990 où elles connurent un immense succès en poche avec des tirages inimaginables en France, mais aussi dans des éditions plus onéreuses fondées sur le « texte intégral ». Comme la tentative de Pauvert, les illustrations des textes originaux restent omises – sauf dans certains tirages de luxe. En France aussi, elles sont d'ailleurs réservées aux lecteurs de Sade dans la Bibliothèque de la Pléiade. L'écrivain et le plasticien d'avant-garde Akasegawa Genpei (né en 1937) fut, lui aussi, condamné au nom de cette norme sociale – il avait d'ailleurs volé des traductions de *L'Amant de Lady Chatterley* et de *Juliette*. Le langage censure associé à celui de la santé renvoie (il n'est que de constater que cet article a fait l'objet de peu de révisions) à un scientisme déguisé, à un paternalisme, à une hygiène sociale qu'incarne la police. L'État agit – c'est toujours le cas dans la censure contemporaine – en fonction du « bien-être du corps social ».

- 29 Pendant que l'art des censeurs s'exerçait, Shibusawa continuait à traduire Sade (*La Philosophie dans le Boudoir*, *la Nouvelle Justine*, la préface des *Cent Vingt Journées de Sodome*), sans oublier le texte sadien par excellence d'André Pieyre de Mandiargues, *L'Anglais décrit dans le château fermé* (1953). Grâce à ce traducteurs-intercesseurs entre les cultures Sade, Breton, Bataille, Mandiargues, les héritiers du kabuki sanglant, des estampes cruelles et de cette lignée noire de l'héritage occidental se portent bien. On peut en juger par l'adaptation cinématographique très « littérale » des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> chapitres de *La Nouvelle Justine* par Tatsumi Kumashiro (1927-1995), enfant terrible et génial du cinéma des années 1970. Celle-ci a pour titre *Onna jigoku : mori wa nureta* (*L'Enfer des femmes : la forêt était mouillée*). Tatsumi avait lu la traduction de Shibusawa parue en 1965 et compris, mieux sans doute que l'hiératisme pasolinien, la manière de traiter la transgression sadienne. Le masquage des poils pubiens à l'écran (*bokashi*) et le choix des épisodes transformèrent le film en un autre pied de nez à la censure touchant souvent à l'absurde – les voiles pudiques imposés devenant autant de rébus érotiques hilarants. Les mangas de Maruo Suehiro (né en 1956) forment également, par leurs jeux sur l'érotisme, l'horreur et la violence une autre prolongation des traductions de Shibusawa et de l'élan qu'il insuffla à la littérature japonaise. Sade, Mandiargues, Bataille ont aujourd'hui une reconnaissance éditoriale infiniment plus affirmée au Japon qu'en France. Sade, hors de l'Université, reste très prisé du lectorat féminin, des jeunes lecteurs et des témoins des années sombres de son « procès ». En un pays si détaché de ses élites politiques la subversion sadienne introduite par Shibusawa devait trouver sa terre d'élection.
- 30 Les débats ouverts par le « procès Sade » une fois sortis de l'enceinte des tribunaux et des cours de justice, restent passionnants. Ils démasquent les fictions que la société japonaise se raconte à elle-même et à la communauté internationale sur son passé glorieux, sur ses traditions, mais surtout sur la manière dont elle conçoit la relation entre la loi, la société et la culture.

- 31 En septembre 1990, alors que je commençai mon séjour d'étudiant boursier au Japon, l'une de mes premières visites fut pour la tombe de Shibusawa Tatsuhiko dans l'enceinte du Jōchi-ji de Kamakura, tout en bas d'une falaise, sous un soleil de plomb.
- 32 En 2008, avant de quitter Kyōto, j'allai m'incliner au Jōshō-ji devant la tombe d'Ikuta Kōsaku (1924-1994), le grand lettré et dandy traducteur de Mandiargues, Bataille et Breton.
- 33 Les deux grands passeurs de la *part maudite* des lettres françaises m'avaient toujours fasciné – je m'imaginai faire une thèse sur Shibusawa, comme aujourd'hui sur Mandiargues et le Japon – et sans doute influencé dans mon intérêt pour la face cachée de la civilisation de l'Archipel qui éclate dans les arts de l'époque Edo dont les feux baroques devaient, une dernière fois, brûler dans les textes de Mishima.
- 34 À relire les deux forts volumes qui recensent les diverses déclarations et réactions au « jugement de Sade au Japon » reviennent aujourd'hui à la mémoire ces deux noms.
- 35 À près de vingt ans d'écart, je ne fais que rendre un bien modeste hommage à Shibusawa et Ikuta, ces deux ambassadeurs qui m'avaient ouvert les portes d'un autre Japon. Je ne les ai jamais refermées.

Références en langues occidentales

Jay RUBIN, *Injurious to Public Morals. Writers and the Meiji State*, Seattle, University of Washington Press, 1984 (consulter également les nombreux articles de cet auteur sur la censure au Japon).

Kyoko HIRANO, *Mr. Smith Goes to Tokyo. The Japanese Cinema under the American Occupation*, Washington DC, Smithsonian Institution Press, 1992.

William MAROTTI, *Money, Trains, and Guillotines. Art and Revolution in 1960s Japan*, Durham et Londres, Duke University Press, 2013.

## RÉSUMÉS

Pour le despotisme « mou » qu'entraînerent les premiers visiteurs étrangers à la fin de l'époque Edo (1603-1849), le procès des œuvres de Sade aurait semblé une incongruité ; pis encore, une tentative des autorités shōgunales pour dénaturer une culture populaire qui se nourrissait avec un plaisir sans mélanges de faits divers sanglants, de violences et de vendettas, de meurtres, de viols, d'exécutions aussi bien à la scène du kabuki, que dans les livres illustrés et les estampes (ces figures imposées aujourd'hui encore dans les mangas, les films de gangsters et d'horreur où le « sadisme » est omniprésent). Tentative, soit dit en passant, vouée à l'échec. L'art mondial connaît peu d'exemples où l'imaginaire « sadien » des supplices – celui que l'on retrouvera dans les grands films japonais des années 1970, ainsi Kuroi yuki (Black Snow) de Takechi Tetsuji (1912-1988) dont le procès de 1965 à 1969 (où l'on retrouve les noms de Taganazaki et Mishima) reprend celui de la traduction de Juliette en ajoutant la subversion politique à la pornographie – aura été porté si loin dans l'éclat du sang sur la page, dans l'imaginaire des corps, de la torture, de la jouissance, et de l'extase de la mort.

## AUTEUR

### FRANÇOIS LACHAUD

**François Lachaud** est Directeur d'études à l'École française d'Extrême-Orient et à la Section des sciences religieuses de l'École Pratique des Hautes Études (bouddhisme japonais). Smithsonian Institution History of Art Senior Fellow. Spécialiste de l'histoire de l'art et du bouddhisme japonais. Auteur, notamment, de : *Le Vieil Homme qui vendait du thé* (Paris, Cerf, 2010), il prépare, notamment, un livre sur l'œuvre de Samuel Beckett au Japon.